



COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR  
DE SAINTONGE – Place Eugène Bezier  
17250 SAINT PORCHAIRE  
Tél : 05 46 95 35 83

Courriel : voirie@coeurdesaintonge.fr

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

# ACQUISITION ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR AGRICOLE ET OUTILS PERIPHERIQUES

*La présente consultation est régie par les articles L.2123-1, R2123-1 1° et R2112-6  
Du Code de la commande publique*

## ACTE DE CONSULTATION

# **ACTE DE CONSULTATION**

## **VALANT ACTE D'ENGAGEMENT / CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **ARTICLE 1 - POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Communauté de Communes Cœur de Saintonge  
Représenté par son **Président, Sylvain BARREAUD**,  
Place Eugène Bézier – BP23 – 17250 ST PORCHAIRE  
Tél : 05.46.95.35.83 - Courriel : voirie@coeurdesaintonge.fr  
Profil d'acheteur : [www.synapse-ouest.com](http://www.synapse-ouest.com)

### **ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE :**

#### **2.1 – GENERALITES :**

La présente consultation a pour objet :

**L'acquisition et la livraison d'un tracteur agricole et ses outils périphériques**

#### **2.2 – DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

#### **LA PROPOSITION DEVRA PORTER SUR :**

Un tracteur agricole équipé d'un chargeur frontal avec godet et d'un broyeur d'accotement

#### **2.3 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS**

Les caractéristiques techniques du tracteur et ses outils sont définis dans l'annexe technique ci jointe.

#### **2.4 – VARIANTES**

Les variantes sont autorisées.

### **ARTICLE 3 – FORME DU MARCHE :**

#### **3.1 – MODE DE PASSATION :**

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R2123-1 1° et R2112-6 du Code de la commande publique.

#### **3.2 – TYPE ET FORME DE CONTRAT :**

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## **ARTICLE 4 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE :**

Les pièces constitutives du présent Marché sont, par ordre de priorité, les suivantes :

- Le présent Acte de consultation ;
- Les annexes 1 et 2
- La proposition commerciale signé et les notices techniques des différents matériels

## **ARTICLE 5 – CONDITIONS D'EXECUTION**

### **5.1 – CONDITIONS ET DELAI DE LIVRAISON :**

Le délai de livraison du matériel est de 6 mois maximum à compter de la notification du marché.  
Le candidat peut s'engager sur un délai de livraison plus court.

**Délai proposé par le candidat s'il est inférieur .....**

**Le Titulaire informera dans un délai préalable de 8 jours ouvrés, à partir de la notification, de la date de livraison du matériel.**

La livraison s'effectuera à :**Services Techniques Municipaux, 21 avenue Liotard  
17250 PONT L'ABBE D'ARNOULT**

Le tracteur sera livré avec les livrets techniques de sécurité,

La livraison sera vérifiée par le Responsable des Services Techniques et validée par signature d'un bon de livraison.

Les frais de transport sont à la charge du titulaire. La livraison s'effectue franco de port.

### **5.2 – PENALITES :**

Par dérogation à l'article 14-1 du CCAG FCS, en cas de dépassement des délais contractuels, sauf accord express du Pouvoir Adjudicateur, **une pénalité sera appliquée**, sans mise en demeure préalable, **à hauteur de 50 € par jours ouvrés de retard.**

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'accorder une prolongation du délai de livraison notamment lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité du titulaire fait obstacle à l'exécution des prestations dans les délais contractuels. Toute demande de prolongation devra être formalisée par écrit (courriel, courrier), le Pouvoir Adjudicateur notifiera sa réponse par écrit.

### **5.3 – VERIFICATION DES FOURNITURES :**

A l'issue de la livraison du véhicule une vérification sera conduite par le Pouvoir Adjudicateur dans un délai de **15 jours**, selon les conditions décrites par l'article 22 et 23 du CCAG FCS.

### **5.4 – ADMISSION DES FOURNITURES :**

A l'issue de la période de vérification, la décision d'admission, d'ajournement, de réfaction ou de rejet sera prise dans les conditions prévues par l'article 24-2 du CCAG FCS.

### **5.5 - DELAI DE GARANTIE :**

**Le délai de garantie est précisé par le titulaire dans son offre.** Au titre de cette garantie, le titulaire s'oblige à remettre en état ou à remplacer à ses frais les pièces qui seraient jugées défectueuses, exception faite ou la défectuosité ne lui serait pas imputable. Cette garantie couvre également les frais de déplacement, de personnel et autres nécessités par la remise en état ou le remplacement. Lorsque pendant la remise en état, la privation de jouissance entraîne un préjudice celui-ci peut exiger un matériel de remplacement équivalent.

Le Pouvoir Adjudicateur, après mise en demeure préalable, peut se substituer aux frais et risques du titulaire défaillant pour faire procéder aux réparations. Si à l'expiration du délai de garantie, le titulaire n'a pas procédé aux remises en état prescrites, ce délai est prolongé jusqu'à l'exécution complète des remises en état.

## **ARTICLE 6 – CLAUSE DE FINANCEMENT ET DE SURETE**

### **6.1 –CARACTERISTIQUES DES PRIX**

Les matériels faisant l'objet du marché devront correspondre aux stipulations portées dans l'annexe technique (annexe 1) jointe au présent document. Les prix pratiqués sont ceux applicables à la date de livraison, ils sont réputés comprendre tous les frais, taxes et autres coûts générés par la prestation, sont en particulier à la charge du titulaire l'ensemble des frais de transport, de contrôle, de conditionnement et de déchargement des véhicules.

Les offres sont valides durant 90 jours. La présente consultation pourra donner lieu à une phase de négociation

### **6.2 – AVANCE**

Dans le cas où le marché représenterait un montant supérieur à 50 000 € HT, une avance fixée à 5 % du montant total serait accordée au titulaire du marché, à moins que ce dernier y soit opposé, et dans la mesure où le délai de livraison serait supérieur à 2 mois.

### **6.3 – VARIATION DES PRIX**

Les prix sont fermes.

#### **6.4 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les règlements s'effectuent, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

**Afin de simplifier vos démarches administratives et d'être en conformité avec les évolutions réglementaires de l'Etat, vous devez adresser vos demandes de paiement via la plateforme de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : Chorus Portail Pro 2017. Ce service totalement gratuit permet aux fournisseurs de transmettre leurs différentes factures au format électronique et de suivre l'avancement de leur traitement.**

#### **ARTICLE 7 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**La date de remise des offres est fixée au :**

**MERCREDI 24 MARS 2020 – 12H00**

#### **7.1 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

Selon les dernières dispositions en matière de marchés publics, toutes les communications et tous les échanges d'informations, doivent être effectués par voie électronique. A ce titre, les offres seront réceptionnées par cette voie, la transmission devra s'effectuer à l'adresse URL suivante : [www.synapse-ouest.com](http://www.synapse-ouest.com)

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**En application du Code de la commande publique, la signature des documents, si elle n'est pas réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution. Le candidat retenu par lot sera donc invité à apposer sa signature électronique ou manuscrite sur ces documents, notamment l'acte de consultation.**

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des candidats est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux : c'est la date et l'heure de fin d'acheminement qui font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée. Les candidats sont donc invités à prévoir dans leur processus de réponse un temps suffisant, pour tenir compte de ces délais d'acheminement, afin d'éviter un dépôt hors délai.

Seule la **copie de sauvegarde** établie sur support papier ou sur support physique électronique peut être envoyée par pli recommandé ou remise par le candidat, à l'adresse suivante :

---

**Communauté de Communes Cœur de saintonge  
Place Bézier BP 23  
17250 ST PORCHAIRE**

**Jours et heures d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9H à 12H30  
et de 13H30 à 17H30**

---

La copie de sauvegarde n'est recevable que si elle est parvenue à destination dans le délai fixé pour la remise des offres, et devra contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Elle est placée dans un pli portant, outre les mentions exigées de la consultation, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée, la mention lisible suivante :

#### **« COPIE DE SAUVEGARDE »**

Elle ne sera ouverte que dans l'un des cas suivants :

- l'offre transmise par voie électronique est infectée par un virus ;
- l'offre transmise par voie électronique ne peut pas être ouverte ;
- la copie de sauvegarde est parvenue dans le délai de dépôt des offres à contrario de la réponse transmise par voie électronique.

**L'OFFRE sera composée des documents suivants :**

1. Le présent Acte de Consultation complété et signé
2. L'annexe 1 signée
3. L'annexe 2 complétée et signée
4. La proposition commerciale signée et les notices techniques des différents matériels

#### **ARTICLE 8 – JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

**L'analyse sera faite par le Pouvoir adjudicateur, selon les critères suivants :**

- Le coût de l'acquisition 60 %
- La valeur technique 40 %

**Modalité de notation pour chacun des lots :**

**1) La note attribuée au coût de l'acquisition (50 points)** sera déterminée à partir de la formule suivante :

**MBasse**

**Note de l'offre : ----- x 50**

**Mn**

MBasse = montant de l'offre la plus basse

Mn = montant de l'offre à noter

*Sur la note sur 50 sera appliqué un coefficient de 60 %.*

**2) La note attribuée à la valeur technique (50 points)** sera analysée et notée au regard des éléments portés dans le tableau annexé au présent acte de consultation, et de la manière suivante :

- Conformité de l'offre avec les spécificités techniques demandées – note sur 25

- Délai de garantie – note sur 25

*Sur la note sur 50 sera appliqué un coefficient de 40 %.*

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager ou non des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **ARTICLE 9 – IDENTIFICATION DU CANDIDAT :**

### **Dénomination sociale :**

.....  
.....  
.....

### **Ayant son siège social à :**

.....  
.....

 : .....  : ..... Courriel @: .....

### **Ayant pour numéro unique d'identification SIRET<sup>1</sup> :** .....

Joindre un RIB

### **Représentée par :**

Nom /Prénom .....

Qualité :  Représentant légal de l'entreprise

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l'entreprise

## **ARTICLE 10 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Après avoir pris connaissance du présent acte de consultation.

- je m'engage conformément aux dits documents à livrer les équipements aux prix indiqués dans le présent acte.

Cette offre, exprimée en euros, porte sur :

---

<sup>1</sup> Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné

## Fourniture et livraison d'un tracteur agricole et ses outils périphériques

Type de matériel et outils périphériques	PRIX HT	TVA 20 %	PRIX TTC
TRACTEUR AGRICOLE			
CHARGEUR FRONTAL et ses annexes			
BROYEUR D'ACCOTEMENT			
<b>TOTAL TTC</b>			
<b>Soit en toutes lettres :</b>			

Autres frais faisant l'objet d'une facture distincte :

Carte grise			
<b>TOTAL</b>			

A ..... Le .....

**Le candidat**  
*(Représentant habilité pour signer l'acte)*

## ANNEXE 1 DESCRIPTIF TECHNIQUE

## DESCRIPTIF DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU BESOIN DE BASE

### **-Tracteur agricole :**

- Puissance entre 95Cv et 110Cv
- 4 roues motrices, avec inverseur hydraulique,
- 2 distributeurs hydrauliques minimum,
- Circuit hydraulique 90l mini installé,
- Prise de force 540 T/Min et 1000 T/Min,
- Blocage de différentiel,
- Siège conducteur pneumatique et rotatif pour utilisation du broyeur d'accotement,
- Phares de travail avant sur cabine,
- Cabine climatisée,
- Commande de relevage arrière mécanique,
- Clapets anti-retour sur bras,
- Crochet d'attelage et relevage 3 points,
- mise en place du tri-flash

### **-Chargeur Frontal muni de:**

- godet de terrassement multifonction de 1.70m de large minimum avec griffes et lève palette pour les chargements et déchargements
- Clapets anti-retour sur les vérins des bras du chargeur, permettant de soulever des charges lourdes (Obligatoire en collectivité),

### **Broyeur d'accotement :**

- neuf entre 1.80m et 2m, avec son installation et l'installation de ces équipements hydrauliques,
- Le véhicule devra être conforme aux normes en vigueur et notamment au code de la route. Il devra respecter à minima les caractéristiques techniques mentionnées ci-dessus,
- Immatriculation du matériel avec la carte grise,
- Equipements de sécurité (gilet, extincteur...)
- Formation du personnel des Services Techniques lors de la mise en fonctionnement.

A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Cachet et signature du candidat

**ANNEXE 2**  
**ELEMENTS DE LA QUALITE TECHNIQUE**  
**DE L'OFFRE**

Eléments	Réponse du candidat	Note attribuée par l'administration
Conformité de l'offre avec les spécificités techniques demandées	<b>NE RIEN INSCRIRE</b>	/ 25
Délai et nature de la garantie		/ 25

A \_\_\_\_\_, Le \_\_\_\_\_

Cachet et signature du candidat